



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : services extérieurs

Question écrite n° 10762

Texte de la question

M. Philippe Tourtelier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réorganisation de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et ses conséquences dans les régions : fermetures d'antennes, suppressions de postes d'enquêteurs... Cette réforme s'apparente à un démantèlement décidé sans concertation, ni avec les agents, ni avec les élus locaux ou les associations de consommateurs par exemple. Cette administration de service public a pour mission de veiller au respect de la concurrence, à la loyauté des transactions, à la sécurité des produits et services, à la protection des consommateurs. Au moment où la prévention, le principe de précaution (en particulier dans le domaine alimentaire), la régulation et la croissance des marchés et des échanges internationaux deviennent fondamentaux, la fonction, la présence de la DGCCRF est essentielle. Le plan de restructuration annoncé remet en cause l'exercice - et l'efficacité - des missions de cette administration de plus en plus proche de la vie quotidienne, ainsi que certaines de ses priorités inquiétant des effectifs. Les agents et leurs représentants syndicaux doivent être entendus. Au-delà des questions touchant l'avenir des personnels et à leurs conditions de travail, les conséquences de tels choix se traduiront par une diminution du nombre d'agents au plus près des entreprises, des collectivités locales et des consommateurs et par une réduction des capacités effectives de contrôle et d'information de ces différents publics. En conséquence, tout en n'étant pas hostile à une adaptation de la DGCCRF, il lui demande de ne pas imposer cette réforme en l'état, de renouer le dialogue avec tous les intéressés (agents, élus locaux, représentants des associations de consommateurs) et surtout de ne pas se limiter à une gestion purement comptable, déconnectée du contenu des missions de ces services.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a pour missions d'assurer sur l'ensemble du territoire l'existence d'une saine concurrence entre entreprises ainsi que la loyauté des transactions, dans l'intérêt des partenaires économiques et des consommateurs. La répartition des effectifs entre les différentes directions départementales a été modifiée afin de mieux prendre en considération l'ensemble des missions assurées par cette administration et de mettre en adéquation les effectifs avec l'activité économique des départements. Il importe en effet que la DGCCRF puisse assurer une couverture adaptée de l'ensemble du territoire afin que le consommateur bénéficie de la même protection où qu'il se trouve. De plus, il a été décidé d'accroître le rôle des directions régionales mais aussi de tenir compte des perspectives démographiques des prochaines années. Ainsi, les directions de région et vingt directions départementales ont vu leurs effectifs maintenus ou progresser, parfois dans des proportions sensibles, tandis que le nombre de directions dont l'effectif est fixé au seuil minimal reste quasi constant. Par ailleurs, la réforme des secteurs ne se traduira pas par une baisse d'activité dans les départements concernés. En effet, l'objectif est, en réunissant en un seul lieu l'ensemble des effectifs de la direction, de permettre une meilleure programmation des contrôles assurant une couverture adaptée de l'ensemble du département et de limiter les emplois sédentaires pour augmenter le nombre d'enquêteurs sur le terrain. La réorganisation concerne les structures

infradépartementales, représentées par seize secteurs et neuf antennes datant pour la plupart d'entre elles de l'immédiate après-guerre et d'une période de pénurie pendant laquelle les actions liées au contrôle des prix étaient prépondérantes. Le contexte a donc fondamentalement changé et le projet de modernisation de cette administration en tient compte, comme il tient compte du fait que le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dont la DGCCRF est bien pourvue, rend moins nécessaire l'existence d'un grand nombre d'implantations administratives, alors même que la plupart des agents sont des enquêteurs de terrain qui passent l'essentiel de leur temps de travail en dehors de leur bureau. La réorganisation menée a pour but d'améliorer l'efficacité des unités départementales de la DGCCRF et d'adapter leurs modalités de fonctionnement afin qu'elles réalisent, dans les meilleures conditions possibles, un contrôle de proximité efficace et ainsi d'obtenir la synergie indispensable pour assurer une couverture de terrain homogène sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10762

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 446

Réponse publiée le : 4 août 2003, page 6200